



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 17178

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la demande formulée à différentes reprises par les infirmières et infirmiers, publics ou privés, de voir créer un ordre professionnel en vue de les représenter et de les rassembler. La création d'un tel ordre permettrait la reconnaissance légitime d'une profession irremplaçable de notre système de santé. En conséquence, il lui demande s'il entend proposer rapidement au Parlement la création d'un ordre national en faveur de cette profession.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité et M. le secrétaire d'Etat à la santé ont décidé de mettre en oeuvre un groupe de travail avec les représentants des professions paramédicales travaillant en ville. Ce groupe sera notamment chargé d'examiner les conditions d'une meilleure représentation des professionnels auprès des pouvoirs publics, en s'attachant notamment aux missions, à la composition et au mode de fonctionnement des instances représentatives. Le secrétaire d'Etat à la santé rappelle toutefois à l'honorable parlementaire que l'Assemblée nationale vient de rejeter trois propositions de loi visant à créer un ordre national des infirmières et infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Couve](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17178

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3972

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6197